



Industry and Science
Canada
Legal Metrology

Industrie et Sciences
Canada
Métrologie légale

APPROVAL No. — N° D'APPROBATION

AM-4719 Rev. 2

DEC 14 1993

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Minister of Industry,
Science and Technology for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, pour:

CATEGORY OF DEVICE:

Electronic Platform Scale

CATÉGORIE D'APPAREIL:

Balance électronique à plate-forme

APPLICANT / REQUÉRANT:

Fairbanks Scale Co.
711 East St. Johnsbury Road
St. Johnsbury, Vermont, USA
05819

MANUFACTURER / FABRICANT:

Fairbanks Scale Co.
711 East St. Johnsbury Road
St. Johnsbury, Vermont, USA
05819

MODEL(S) / MODÈLE(S):

70-2443
70-2443-ABR, 70-2443EB
70-2443 EB, 70-1443
70-2433, 70-2433A, 70-2433***

RATING/CLASSEMENT:

200 lb x 0.05 lb and/or/ et/ou 90.7 kg x 0.02 kg

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an AC/DC microprocessor controlled electronic platform scale with one or two weight displays (Model 70-2443-ABR or 70-2443). The model 70-2433*** where asterisks refers to number/letter combinations are customer specific. The metrological aspects of these models are identical to all the other devices reflected in the Notice of Approval.

Note: This device may be marketed as a base only (model 70-2443 EB). When interfaced to an approved and compatible weight indicator, it becomes a weighing system.

The weight displays are of the six digit, seven segment liquid crystal type and are electrically connected to the weight platform by cables (all models).

The following controls are incorporated in one of the two displays:

- "ZERO" for setting the device to a center of zero;
- "UNITS" for the selection of lb or kg mode.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est une balance électronique à plate-forme pilotée par microprocesseur c.a./c.c. comportant un ou deux dispositifs d'affichage pondéral (le modèle 70-2443-ABR ou 70-2443). Les astérisques du modèle 70-2433*** renvoient à des combinaisons de chiffres et de lettres propres au client. Les caractéristiques métrologiques de ces modèles sont identiques à celles de tous les autres appareils visés par l'avis d'approbation.

Remarque: Cet appareil peut également être commercialisé comme plate-forme de pesage (modèle 70-2443 EB). Lorsqu'elle est reliée à un indicateur de poids approuvé et compatible, l'ensemble devient un système de pesage.

Les dispositifs d'affichage sont du type à cristaux liquides à six chiffres et à sept segments et sont électriquement branchés à la plate-forme par des câbles (tous les modèles).

Un des deux afficheurs comprend les commandes suivantes:

- La commande "ZERO" pour ajuster l'appareil au centre du zéro;
- La commande "UNITS" pour la sélection des unités de pesage (lb or kg).

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

Note that the device is not fitted with an ON/OFF switch and the segment test is automatic on power-up. When the device is powered by a "DC" supply, the segment test can be achieved by depressing the UNITS and ZERO buttons simultaneously.

Annunciators are provided for center of zero, lb and kg.

The base is fabricated from steel and can be levelled by means of four (4) adjustable locking feet and a bullseye level.

Weight is sensed by a single bending beam load cell. The load cell is bolted to the base of the device and accommodates a steel load spider. A platter fits over the load spider and serves as a load receiving element. The platters are fabricated from steel, stainless steel or plastic.

The electronic circuitry is located in the base of the scale and the metrological adjustments for both the span and coarse zero are positioned on the main circuit board.

The housing is sealed with a lead and wire seal, however, the sealing means is exempt from providing ready access to other components or adjustments as per the requirements of SGM 3/10.

The purpose of Revision 2 is to correct the device capacity from 100 kg to 90.7 kg and to add models 70-2443, 70-2433, 70-2433A and 70-2433***.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Il est à remarquer que l'appareil ne comporte pas d'interrupteur marche/arrêt et que la vérification des segments d'affichage se fait automatiquement à la mise en marche de l'appareil. Lorsque ce dernier est alimenté en courant continu, la vérification des segments peut se faire en enfonçant simultanément les boutons UNITS et ZERO.

Des voyants associés au centre du zéro, aux livres et aux kilogrammes sont prévus.

Le socle en acier peut être mis de niveau à l'aide de quatre (4) pieds de nivellation réglables et verrouillables et une bulle de mise au niveau.

Le poids est détecté par une cellule de pesage à simple flexion boulonnée au socle de l'appareil et adaptée à une araignée de charge en acier. Un plateau installé au-dessus de l'araignée de charge sert d'élément récepteur de charge. Les plateaux sont fabriqués d'acier ordinaire, d'acier inoxydable ou de plastique.

Les circuits électroniques sont logés dans le socle de la balance et les réglages métrologiques relatifs à la portée et au zéro approximatif sont effectués sur la carte principale de circuits imprimés.

Le boîtier est scellé à l'aide d'un plomb et d'un fil. Toutefois, le plombage n'est pas tenu de permettre un accès facile aux autres composants ou dispositifs de réglage comme l'exige la prescription SGM 3/10.

La révision 2 a pour but de corriger la capacité de l'appareil qui passe de 100 kg à 90.7 kg et d'ajouter les modèles 70-2443, 70-2433, 70-2433A et 70-2433*** à la liste des modèles approuvés.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry Canada.



D. W. Morgan

Manager,
Weights and Measures Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation, et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquages sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie Canada.

DEC 14 1993

Date:

Gérant,
Laboratoires des Poids et mesures